

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION (CGAU) du service de stationnement de vélos au 23 janvier 2020



Les présentes Conditions Générales définissent les modalités d'accès et d'utilisation d'espaces de stationnement vélo opéré par Keolis Drouais. Elles complètent les Conditions Générales de vente des titres de transport et le Règlement général du réseau Linéad. Elles sont acceptées sans aucune réserve par la souscription du service.

L'ensemble de ces documents est disponible en agence commerciale et sur le site www.linead.fr

1. DESCRIPTION DU SERVICE

Le service permet le stationnement sécurisé de vélos dans un abri collectif fermé. L'espace de stationnement est accessible 24h/24 - 7j/7, dans la limite des places disponibles. Il s'ouvre avec un code d'accès et possède 10 arceaux métalliques offrant une capacité maximale de 20 places.

2. MODALITÉS D'ADHÉSION

Le service est destiné aux personnes majeures, habitant de l'Agglomération du Pays de Dreux et/ou aux personnes majeures travaillant dans une commune de l'Agglomération du Pays de Dreux, après souscription du Pass Linéad, rechargé avec l'abonnement annuel dont le tarif est fixé par délibération.

Le Pass Linéad est délivré à l'agence Linéad sur présentation d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité récente de bonne qualité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou un certificat de travail pour les personnes qui travaillent dans une commune de l'agglomération).

L'abonnement au service est chargé sur le Pass Linéad du Client une fois l'inscription validée et le paiement réalisé. Un code d'accès unique et personnel est ensuite fourni au Client.

L'abonnement au service de stationnement de vélo est strictement personnel et en aucun cas cessible. Seuls les Clients abonnés et détenteurs d'un code d'accès sont autorisés à pénétrer et stationner leur vélo dans l'abri. Des contrôles inopinés pourront être réalisés.

L'abonnement court à compter du jour de paiement jusqu'au mois M+12. Son renouvellement s'effectue exclusivement à l'agence Linéad.

Dès que la capacité de stationnement maximale est atteinte, une liste d'attente est constituée et les demandes sont enregistrées par ordre d'arrivée. Le Client est

ensuite informé par téléphone ou par mail lorsqu'une place est disponible.

3. ACCÈS AU SERVICE, VÉHICULES AUTORISÉS, SÉCURITÉ

Pour accéder au local, le Client doit saisir son code sur le boîtier prévu à cet effet, à l'entrée du local. Un bip sonore et un voyant lumineux indiquent la validation du code et déverrouillent la porte coulissante. L'accès au service ne permet le dépôt que d'un seul vélo.

Seuls sont autorisés les vélos classiques, tandems, vélos pliants et vélos à assistance électrique. Sans que cette liste soit limitative, les scooters, cyclomoteurs, vélomoteurs, remorques-vélo, motocyclettes et trottinettes sont formellement interdits. L'accès à d'autres fins que le dépôt ou le retrait d'un vélo est interdit. Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'abri.

Par application du règlement d'exploitation Linéad, sont interdits tous les actes susceptibles d'utiliser les installations à d'autres fins que celles prévues et de nuire à l'ordre, au fonctionnement, à la propreté, à la salubrité et à la sécurité de l'abri, en particulier :

- ✿ introduire toute substance inflammable, combustible ou explosive et plus généralement toute substance de nature à nuire à la sécurité des Clients et à l'intégrité des équipements,
- ✿ déposer des denrées alimentaires ou des objets dans l'enceinte de l'abri,
- ✿ fumer dans l'enceinte de l'abri,
- ✿ distribuer de la publicité ou poser des affiches, sans autorisation préalable et expresse de Keolis Drouais,
- ✿ quêter, vendre ou offrir ses services sans autorisation préalable et expresse de Keolis Drouais.

4. DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS

4.1. Responsabilités de Keolis Drouais

Keolis Drouais autorise le Client du service à accéder à l'abri et à y déposer son vélo. Il n'entend aucunement assurer la responsabilité de dépositaire, ni assumer une quelconque obligation de garde ou de conservation des biens. Keolis Drouais n'est pas responsable des pertes, vols, dégradations ou dommages de toute nature qui pourraient être commis ou causés à l'intérieur de l'abri, concernant les vélos, leurs accessoires et les objets laissés dans les papiers, sacoches ou coffres, ou attachés à l'extérieur des vélos.

De même, Keolis Drouais ne peut être rendu responsable des dommages qui pourraient survenir aux personnes, animaux ou choses du fait de l'utilisation du service ou d'un vélo. Keolis Drouais n'est responsable que des dommages résultant d'une faute de son personnel. Keolis Drouais ne peut être tenu de répondre des cas fortuits ou de force majeure, c'est-à-dire ceux qui échappent à son contrôle, sa volonté ou sa vigilance (exemples : vol à main armée, incendie, inondations, neige, vandalisme, émeutes, terrorisme, chute des appareils de navigation aérienne, etc).

En cas de risque ou de sinistre, l'évacuation des vélos est laissée à la diligence des Clients. En aucun cas, Keolis Drouais ne se charge d'aviser les propriétaires des vélos ni d'assurer l'enlèvement de ces derniers. Keolis Drouais ne peut être rendu responsable des dégâts que peuvent subir les vélos en cas d'inobservation de cette clause. Keolis Drouais ne peut être tenu pour responsable des dégâts et préjudices résultant du gel et autres phénomènes naturels. Il appartient au Client de prendre toutes les mesures utiles contre ces risques. Le Client prend acte du fait que Keolis Drouais, gestionnaire du service, n'est pas le fabricant. À ce titre, il ne peut être tenu responsable, au sens de la réglementation applicable, des vices liés à la fabrication et

au fonctionnement de l'abri. En cas d'incident, une expertise sera mise en œuvre par Keolis Drouais pour déterminer les causes et responsabilités.

4.2. Responsabilités du Client

Le Client certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile. Il s'engage à porter à la connaissance de son assureur les clauses de responsabilité fixées par les présentes conditions générales et s'assure de l'acceptation de leur contenu et en particulier des renonciations à recours qu'elle comporte.

Le Client déclare :

- ✱ utiliser le service à des fins strictement personnelles,
- ✱ ne pas divulguer son code d'accès à un tiers,
- ✱ utiliser la place proposée pour stationner un véhicule autorisé.

Le stationnement a lieu aux risques et périls du Client. Il lui appartient d'utiliser un antivol personnel afin de sécuriser son vélo. L'utilisation d'un antivol en U est fortement recommandée. Le Client s'engage également à vérifier que la porte de l'abri est bien fermée après son passage (entrée/sortie) afin de limiter tout risque d'intrusion d'une personne non autorisée.

Il est interdit de stationner un vélo en dehors des emplacements prévus à cet effet. Les sacs, paniers ou coffres montés sur les vélos stationnés doivent être vides de toutes denrées alimentaires. Le non-respect des dispositions des présentes Conditions Générales peut faire l'objet d'une interdiction d'accès, temporaire ou définitive sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales.

Le Client s'engage à laisser l'abri propre, à respecter les autres Clients et leurs vélos. Le Client est responsable des dommages de toute nature, corporels ou matériels, qu'il cause à l'intérieur de l'abri vélo. Il est tenu de déclarer immédiatement par écrit à Keolis Drouais - 6, rue Jean-Louis Chanoine à Dreux (28100), les dommages qu'il a provoqué.

5. RÉSILIATION

L'utilisation du service de stationnement de vélo peut être suspendu ou résilié de plein droit à l'initiative de Keolis Drouais en cas de manquement aux présentes Conditions Générales, de fraude dans la constitution du dossier d'adhésion, d'utilisation frauduleuse du service ou d'impayé, sans préjudice des indemnités liées à la rupture ou à l'utilisation frauduleuse.

Keolis Drouais se réserve le droit d'exclure du service tout Client qui se serait rendu coupable d'acte de malveillance ou de refuser tout nouveau contrat à un payeur ou un bénéficiaire dont un contrat aurait déjà été résilié pour fraude dans un délai de 3 ans.

Le Client peut à tout moment et sans motif résilier son inscription sur demande expresse, adressée par courrier à l'adresse suivante : Keolis Drouais - 6, rue Jean-Louis Chanoine - 28100 DREUX.

La résiliation par le Client sera effective dans un délai de 72 heures à compter de la date de réception de l'accusé de réception. En cas de résiliation, quel que soit le motif ou le demandeur, aucun remboursement n'est effectué.

6. DONNÉES PERSONNELLES ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Les données collectées par Keolis Drouais dans le cadre des différents services proposés par le réseau Linéad font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des relations commerciales, la gestion du titre de transport, la prospection commerciale, la prévention et la gestion des impayés, du vol et de la perte de titres de transport, la réalisation d'analyses statistiques, ainsi que la lutte contre la fraude.

Les données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services du réseau Linéad. Elles sont destinées à Keolis Drouais qui est responsable du traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses partenaires, sous-traitants ou prestataires situés dans l'Union Européenne et aux filiales du

Groupe Keolis. Dans le cadre des dispositifs interopérables, les données personnelles peuvent être échangées entre les réseaux du Groupe Keolis et la société Keolis SA.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de ses données personnelles. Le Client peut également s'opposer à leur traitement à des fins commerciales.

Le Client peut exercer ces droits ou adresser toute autre question par mail : donneespersonnelles.linead@keolis.com ou par courrier à Keolis Drouais - 6, rue Jean-Louis Chanoine, 28100 Dreux. Pour plus d'informations, consultez la Politique de confidentialité disponible sur le site linead.fr.

7. RÉCLAMATION

Pour toute contestation, le Client peut écrire à Keolis Drouais - 6, rue Jean-Louis Chanoine, 28100 Dreux ou téléphoner à l'Agence Linéad au 02 37 42 10 10 (numéro non surtaxé).

En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande. Conformément à l'article L.612 et suivants du Code de la Consommation, le Client, après avoir saisi le service Client Linéad et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303-75 823 Paris Cedex 17 et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

8. APPLICATION ET MODIFICATION

Keolis Drouais se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGAU qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site www.linead.fr. Les dispositions du présent document sont régies par la Loi Française. Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes du Tribunal compétent.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur....., déclare habiter ou travailler dans une commune de l'Agglomération du Pays de Dreux, avoir pris connaissance et accepter les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation au service de stationnement de vélo.

Fait à :

Signature :

le : ____ / ____ / ____

N° Pass Linéad :

Code : ____ _

Date début validité : ____ / ____ / ____

Date fin validité : ____ / ____ / ____

